



Groupement
Opération
Prévision

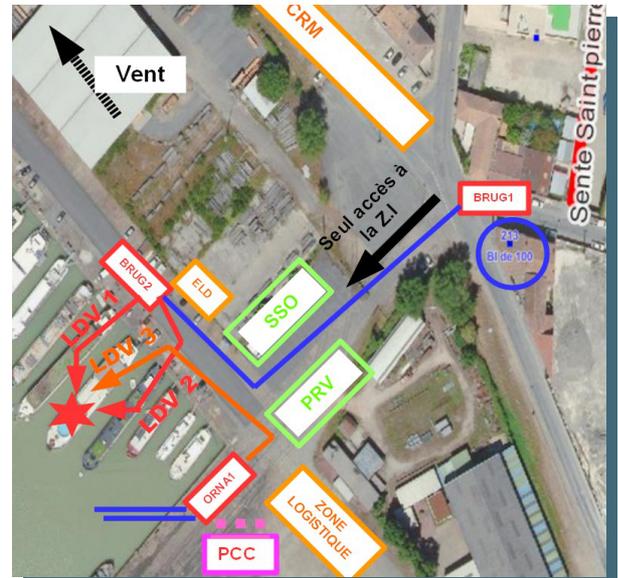
Feu de péniche aux bassins à flot



Le 06/12/2017 à 18h57, le CTA-CODIS reçoit un appel pour un début de feu d'une péniche de 40 m de longueur à usage d'habitation, amarrée aux bassins à flot (bassin n°1), quai Hubert PROM, commune de Bordeaux.

Moyens engagés :

- 2 engins pompe
- VSAV
- ELD
- Moyens SR
- Chaîne de commandement niveau 2



Situation initiale / Réactions immédiates

- 19h07 : arrivée SLL des 1^{ers} moyens
→ Le feu peu violent se propage rapidement aux revêtement en bois des parois latérales et plafond.

Évolutions / Actions réalisées

- 19h17 : feu violent généralisé au niveau du pont inférieur de la péniche ;
- 19h27 : effondrement de la superstructure : feu ayant percé, accès condamné, fort rayonnement ;
- 19h30-21h00 : les lances en protection des péniches voisines attaquent le feu de péniche par les hublots latéraux et le pont supérieur. L'attaque par l'intérieur est dangereuse, le risque de submersion important : la sécurité du personnel est l'enjeu principal : mise en œuvre de la Procédure d'Évacuation d'Urgence Réflexe (PEUR) ;
- 21h00-23h30 : le foyer principal diminue d'intensité, la stabilité assurée, les ELD s'engagent pour combattre les foyers résiduels par l'intérieur : une pinoche est mise en place sur une ouverture dans la coque en prévention) ;
- 23h30-08h00 : l'effondrement de la superstructure gêne les opérations de déblais et d'épuisement. Une voie d'eau est signalée vers 04h00 et nécessite des actions de pompage par les moyens SDIS, avec un débit d'environ 60 m³/h ;
- Le feu est considéré éteint à midi le 07/12/2017.



Bilan de l'intervention

- 1 péniche à usage d'habitation détruite ;
- Préservation des bateaux à proximité ;
- Absence de pollution du plan d'eau.

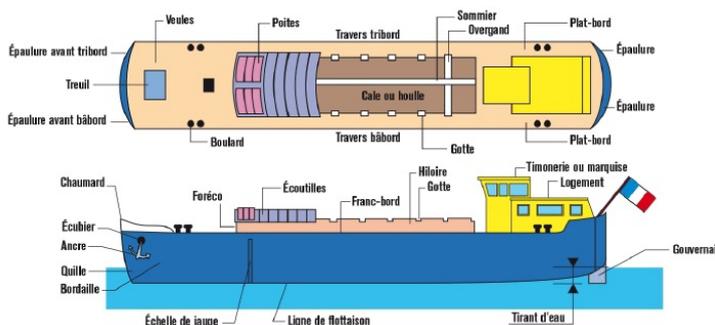
Feu de péniche aux bassins à flot

Le CONTEXTE

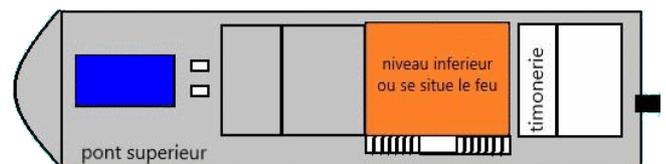


L'emprise des bassins à flots est gérée par le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Une vingtaine de péniches d'habitation est autorisée à résider bassin n°1. Un projet d'aménagement prévoit d'augmenter la capacité d'accueil des bateaux en escale sur cette zone. Les bassins sont dédiés à la maintenance et à l'hivernage des péniches fluviales. Ils sont reliés à la Garonne par une écluse à double portes, maintenues fermées à marée basse pour conserver le niveau d'eau, et ne sont accessibles aux bateaux qu'à marée haute. Les rives sont bétonnées, le fond est constitué de sable et d'une accumulation de limon nécessitant un dragage régulier.

Avant transformation, péniche de transport :



Après travaux, schéma de la péniche sinistrée :



Points marquants / Difficultés rencontrées

- L'adresse localisée ne fait l'objet d'aucune couverture de risque particulière, ni de répertoriage spécifique ;
- Péniche rénovée par le propriétaire, absence de normes constructives, de plans : **difficulté pour appréhender l'architecture du bateau** ;
- **Effondrement rapide de la superstructure (toit)**
- **Absence d'itinéraire de secours** pour les personnels engagés ;
- Absence de cale de mise à l'eau au niveau des bassins à flot : **impossible d'assurer la sécurité plan d'eau, de poser des barrages préventifs ou de créer un accès de secours** pour les SP à bord de la péniche ;
- **Une seule voie de circulation** permet d'accéder à la zone d'intervention. Les établissements de tuyaux perturbent la circulation ;
- **Relation COS & officier de port** (disponibilité, ressources propres GPMB, info quant à la profondeur du bassin).

Recommandations, axes de progrès

- *En dehors d'une configuration spécifique (cheminements complexes, nombreux ponts, longueur d'établissement supérieure à 60 mètres), le feu à bord d'un tel bateau peut être traité par des moyens conventionnels en réaction immédiate ;*
- *La prise en compte du risque de submersion doit être rapide, parallèlement aux actions d'extinction ;*
- *La sécurisation des intervenants doit être la priorité du COS et des chefs de secteur : itinéraire, plan d'eau, pompage, mise à disposition du lot GS niveau 2 ;*



Cadres et 1^{ers} intervenants :

- *Poursuivre la formation engagée des cadres au risque « intervention à bord des navires et bateaux » : formation IBN 1^{er} COS.*